

Jacques Defrene



**Les moulins de
la rivière de Rouelles**

Les moulins de la rivière de Rouelles

La rivière de Rouelles, petit cours d'eau de la région havraise, affluent de la Lézarde, prend sa source sur le territoire de Fontaine-la-Mallet. Elle est alimentée par les sources Bachelet et du Gros Caillou, en tête. Le long de son cours elle reçoit quelques petites sources, notamment à la Bouteillerie.

Située entre le Plateau d'Épremesnil, la Forêt de Montgeon et le Plateau de Caucriauville, elle baigne la vallée de Rouelles en traversant l'actuel « Parc de Rouelles », créé depuis le rattachement de Rouelles au Havre, autrefois domaine de la Bouteillerie, propriété des Cavalier de Montgeon puis des de Waru.

Après un cours de 4 400 km de longueur, elle se jette dans la Lézarde entre Montivilliers et Harfleur.

La dénivellation entre sa source et son débouché dans la Lézarde est de 22,75 m, soit une pente moyenne ressortant à 5,2 mm par mètre. Toutefois, la déclivité étant plus accentuée vers sa source jusqu'au premier moulin, la pente générale est plus faible et une petite section dans la vallée se trouve même être en légère contre-pente.

Le débit est faible ; les relevés de 1942 donnent en eaux ordinaires 0,400 m³ /sec, et en période d'étiage, 0,300 m³ /sec.

Au XIXe siècle, la force hydraulique de la rivière de Rouelles était donc utilisée modestement compte tenu de la faible puissance exploitable offrant une rentabilité médiocre.

Les moulins étaient au nombre de cinq et compris dans les trois quarts inférieurs du cours. Le premier se situait un peu après la jonction des sources Bachelet et du Gros Caillou et était le seul à avoir une roue alimentée par le dessus, le

dernier se situait à environ 1200 m en amont du débouché sur la Lézarde.

Les cinq moulins étaient à l'origine à usage de moudre le blé, mais le dernier de la vallée fut vraisemblablement vers 1830 transformé à usage de laminer le plomb (l'Annuaire statistique de 1823 signale encore cinq moulins à blé sur cette rivière). Les quatre premiers garderont tout au long du XIXe siècle, ou presque, leur première affectation avant de disparaître.

Ces faibles exploitations, situées à proximité d'une grande ville, ne résistèrent pas à la concurrence créée par l'essor industriel du début du XXe siècle, hormis la dernière qui se transforma en une petite usine. Le dernier moulin à blé cessa de fonctionner en 1925, à la suite d'une avarie grave. De plus, à cette époque, la Ville de Sainte-Adresse devait effectuer des prélèvements aux sources principales pour l'alimentation en eau de sa cité amenant ainsi une diminution de la puissance utilisable, laquelle ne pouvait plus assurer une rentabilité raisonnable des installations hydrauliques.

Actuellement, la rivière de Rouelles n'est plus qu'un petit ruisseau alimentant les deux étangs de la Bouteillerie.

Au XIXe siècle on trouvait donc successivement, en partant de la source :

1) Le Moulin Dutuit.

Ce moulin à blé est situé en rive droite de la rivière de Rouelles à Fontaine-la-Mallet. Il appartenait autrefois au sieur Cavalier de Montgeon qui en était propriétaire avant la Révolution.

Le règlement d'eau⁽¹⁾ du 17 octobre 1862, établi par l'ingénieur du service hydraulique, précise que ce moulin est le premier de la rivière de Rouelles et qu'il est mis en mouvement par une roue à alimentation par-dessus.

1) Le règlement d'eau est un acte administratif (ordonnance, décret, arrêté) qui fixe les conditions imposées au particulier pour être autorisé à utiliser l'eau de la rivière à son profit. Cet acte fixe donc le « point d'eau » [voir la note 2] et définit les organes régulateurs à mettre en place (vannes, déversoirs) qui permettront le respect du point d'eau en toute circonstance. Il peut également imposer la construction d'ouvrages annexes consécutive à l'élévation de l'eau (renforcement des berges, reconstruction de pont, voire construction dans le cas de suppression d'un gué).

Il est situé à 150 m en amont d'un barrage d'irrigation appartenant au sieur Paillette et à 200 m en aval de la réunion des sources Bachelet et du Gros Caillou. Le second moulin, situé à 750 m en aval du premier appartient également, à cette époque, au sieur Dutuit qui l'a acquis de la Veuve Lecordier, et le sieur Galy en est locataire.

La largeur de la rivière est, en cet endroit, de 3 m en moyenne, avec un relief des berges fortement prononcé, les arêtes de celles-ci se trouvant à plus de 1 m en contre-haut du niveau ordinaire des eaux.

C'est par délibération du 18 mars 1861 que la Commission syndicale des rivières de Lézarde, Rouelles et Gournay. Saint-Laurent avait demandé le règlement du moulin du sieur Dutuit. Après enquête n'ayant appelé aucune opposition, le moulin est donc réglé le 17 octobre 1862 et le sieur Dutuit est autorisé à maintenir son moulin à blé en activité, par arrêté préfectoral en date du 17 décembre 1862. Cet arrêté entérine le niveau d'eau fixé et impose les conditions du maintien de ce moulin en dictant les caractéristiques à donner aux vannes, au déversoir et au râtelier. Le déversoir devra notamment présenter 3 m de longueur correspondant à la largeur fixée pour la première section de la rivière de Rouelles par l'article 28 de l'ordonnance royale du 11 juin 1839, réglementaire de la Lézarde et de ses affluents.

La roue du moulin mesure 4,20 m de diamètre et 0,75 m de largeur. À la suite de la visite pour récolement des travaux, un arrêté préfectoral, en date du 20 janvier 1865, met en demeure le sieur Dutuit de mettre ses installations en conformité avec les stipulations de l'arrêté du 17 décembre 1862, et ce, dans un délai de six mois.

Le 13 juillet 1885, la dame Perrine Guével, fabricant de papier, demande à reconstruire les vannes du moulin qu'elle tient à loyer du sieur Dutuit.

Dans son rapport du 2 août 1885, le conducteur des Ponts et Chaussées précise que la dame Guével est fabricante de carton gris et de papier à Fontaine-la-Mallet. Les ouvrages régulateurs du moulin sont déjà reconstruits à neuf mais ne sont pas conformes aux stipulations de l'arrêté du 17 décembre 1862. La dame Guével s'engage à procéder aux modifications. Par ailleurs, le conducteur signale que le

moulin est presque constamment en chômage et que c'est la deuxième fois en peu d'années qu'il est occupé par un fabriquant de papier après avoir abrité un atelier d'effilochage de laine. Les travaux demandés sont finalement autorisés par arrêté préfectoral du 14 septembre 1885 et peu de temps après jugés conformes.

Le bâtiment du moulin et son terrain d'assiette furent acquis, de l'Établissement public de la Basse-Seine, par le Département en 1971 pour y installer un centre d'entretien routier, géré par les services de l'Équipement. Le moulin à cette époque était désaffecté depuis plusieurs années et aucun mécanisme ne subsistait à la prise de possession.

2) Le moulin Maugendre.

Ce moulin à blé est situé en rive gauche, à Rouelles, à 740 m en aval du moulin Dutuit (ex-Cavelier de Montgeon) et à 250 m en amont de celui du sieur Le Prévost (par la suite Malfilâtre).

Un procès-verbal de pose de repère est dressé le 26 brumaire An XI (17 novembre 1802) au nom du citoyen Maugendre, maire de Rouelles.

Le 29 janvier 1819, le sieur Maugendre présente une pétition auprès de la Préfecture pour se plaindre d'un reflux des eaux constaté depuis quelque temps au niveau de son moulin. La surcote constatée serait de 4 à 5 pouces sous sa roue, entraînant un ralentissement de celle-ci. Il attribue ce reflux à l'exhaussement du niveau des eaux du moulin inférieur au sieur Prévost. À la visite sur les lieux, effectuée le 19 novembre 1819, l'ingénieur constate que ce dernier moulin ne possède ni déversoir, ni vanne de secours et que la vanne de décharge apparaît trop élevée de 21 cm. Par ailleurs, la pente entre les deux moulins n'est que de 0,07 m sur une longueur de 290 m et la rivière est en contre-pente sur la propriété du sieur Prévost, sur une longueur de 100 m. L'ingénieur propose donc que le sieur Prévost rétablisse le point d'eau qui lui avait été précédemment fixé et établisse les ouvrages hydrauliques qui font défaut. Le moulin passe ensuite aux mains du sieur Le Cordier, lequel demande le 12 juillet 1846 l'exhaussement de son point d'eau, de 40 cm, à condition toutefois de ne nuire à personne. L'ingénieur, transporté sur les lieux, procède alors à des essais en relevant le niveau de 0,10 m et en mesure les

conséquences à l'aide de deux piquets repères placés en amont. Le dernier piquet est situé à 40 m en dessous d'une prairie appartenant à Mme Bunel et accuse un relèvement du point d'eau de 0,07 m. Compte tenu de l'état de la prairie déjà fort humide, il est certain qu'un relèvement du point d'eau créerait une nuisance à ce niveau. L'ingénieur conclut donc qu'il est impossible d'autoriser le sieur Lecordier à rehausser son point d'eau, sauf de 3 cm. Les personnes présentes défendant les intérêts de Mme Bunel donnent leur accord, mais le maire au nom de la commune fait des réserves par crainte d'inondation du chemin longeant la rivière. Il est constaté, alors, que le chemin se situe à 60 cm au-dessus des eaux et qu'un relèvement de 3 cm ne peut avoir aucune incidence sur l'état du chemin. Un arrêté du membre du Gouvernement provisoire, ministre des Travaux publics, pris le 20 mars 1848, fixe la nouvelle réglementation du moulin. Un arrêté préfectoral du 30 janvier 1858 met, par la suite, la veuve Lecordier, en demeure de se conformer aux stipulations de l'arrêté du 20 mars 1848, notamment en ce qui concerne la construction d'une vanne de secours et d'un râtelier, le tout dans un délai de deux mois. À nouveau, par pétition du 20 juillet 1857, la dame veuve Lecordier demande l'exhaussement de la chute de son moulin de 10 cm, ce qui lui est accordé par arrêté préfectoral du 4 janvier 1859. Le déversoir conservera sa longueur de 3 m et les dispositions à prendre au niveau des vannes motrices et de décharge y sont stipulées. Un rapport de l'ingénieur, dressé le 8 octobre 1862, examine, à nouveau, une pétition formée par le sieur Eugène Dutuit, actuel propriétaire du moulin, tendant à relever le point d'eau de 10 cm, l'ingénieur, s'appuyant sur les rapports précédents, conclut qu'il est impossible d'autoriser cet exhaussement sans nuire aux propriétés voisines. La roue du moulin d'après dessin, mesure 4,40 m de diamètre et 3,20 à 3,40 de large. Le 15 septembre 1890, le sieur Dutuit demande à reconstruire la vanne de secours et à réparer les vannes motrices et de chômage de son moulin à blé. Un arrêté préfectoral du 31 octobre 1890 autorise les travaux qui devront respecter les stipulations de l'arrêté du 4 janvier 1859.

La consultation des archives municipales de Rouelles (séries D, F, G) nous révèle que ce moulin était tenu en 1792 par Jacques Avieugne, « *mûnier* », 61 ans et arrivé à Rouelles en 1765. En 1801, c'est la veuve Avieugne, meunière, qui tient

le moulin pour un loyer de 330 F. Le rôle des impositions de 1826 donne pour ce moulin un revenu de 500 F, lequel passe à 600 F en 1846/47 après reconstruction du moulin aux mains du sieur Lecordier. Le moulin est dénommé « minoterie » ce qui laisse présager que les meules ont été remplacées par des concasseurs à cylindres. En 1857, c'est la Veuve Lecordier qui tient le moulin, puis son Fils Paul en 1864. La minoterie cesse d'être imposée en 1910.

3) Le moulin Le Prévost.

Ce moulin à blé est situé en rive droite de la rivière de Rouelles à Rouelles, à 400 m en aval du moulin Maugendre et un peu en amont du pont du chemin départemental n° 32 franchissant la rivière (ancien tracé de ce chemin passant par l'église de Rouelles).

Un procès-verbal de pose de repère est dressé pour ce moulin, au nom du sieur Le Prévost, le 26 brumaire an II (17 novembre 1802). En même temps d'ailleurs que la pose de repère était effectuée au moulin qui lui est supérieur appartenant au sieur Maugendre.

Le 29 janvier 1819, à la suite de plainte du sieur Maugendre pour reflux des eaux sous sa roue, dû à l'élévation du point d'eau du moulin Le Prévost, un contrôle est effectué et un arrêté du Préfet pris le 5 avril 1820 règle à nouveau le moulin selon les prescriptions retenues au procès-verbal du 26 brumaire an XI, lesquelles n'étaient plus respectées. Cet arrêté oblige le sieur Le Prévost à établir un déversoir, une vanne de secours et un système à bascule entre la vanne « moulinière » et la vanne de décharge.

Le 5 décembre 1848, un nouvel arrêté est pris par le Préfet, suite à la plainte du sieur Cavelier de Montgeon concernant le moulin des sieurs Le Prévost frères, dont les vannes motrice et de chômage ne sont pas liées par un système à bascule. Cet arrêté confirme les termes de l'arrêté du 5 avril 1820 et met en demeure les intéressés d'avoir à y satisfaire dans le délai d'un mois.

Par pétition en date du 25 juin 1857, la dame veuve Malfilâtre, devenue propriétaire, demande l'exhaussement du point d'eau de son moulin, à 0,22 m. Un arrêté préfectoral, en date du 20 janvier 1859, autorise le relèvement, en fixe le

niveaut rappelle les dispositions de l'arrêté du 5 avril 1820, non encore respectées en ce qui concerne le déversoir. La pose du repère⁽²⁾ est opérée le 18 août 1859.

Le 24 juin 1862, le président du Syndical des rivières, adresse à l'ingénieur une lettre informant ce dernier que les frères Galy, occupants du moulin Cide (ex-Malfilâtre), avaient exhaussé le déversoir du moulin de 0,03 m (constat fait par le garde-rivières). La réponse de l'ingénieur, en date du 14 juillet 1862, concède cette hausse en considérant que le sieur Galy, locataire du moulin supérieur, ne formule aucune opposition.

La demoiselle Golain, devenue propriétaire, constatant des anomalies dans le fonctionnement de son moulin, qu'elle attribue à une perte d'eau, demande le 28 février 1887 la vérification du repère posé précédemment. Cette vérification est effectuée par l'ingénieur des Ponts et chaussées qui ne constate aucune anomalie ce qu'il consigne dans son rapport du 9 avril 1887. Le conducteur concluait précédemment que cet état de fait était dû à la section insuffisante de la vanne motrice. À vrai dire la rivière ne pouvait admettre que des installations modestes. La roue, suivant dessin, mesure 4 m de diamètre et 1 m de largeur.

Le 17 août 1887, la demoiselle Golain demande à déplacer le vannage, le repère et le déversoir de son moulin à blé, occupé par le sieur Vigan, meunier. L'ingénieur fait remarquer, dans son rapport du 13 septembre 1887 que les travaux sont consécutifs à l'élargissement du canal d'amenée et du coursier du moulin et propose de les autoriser. Le 5 octobre 1887 un arrêté préfectoral approuve ces dispositions. La roue a été changée et mesure 1,50 m de diamètre et 1,50 m de large, son alimentation se fait à présent par-dessus. On remarquera l'effort consenti par les propriétaires de moulin à cette époque pour essayer de rendre rentables leurs installations qui hélas ne le seront plus jamais.

Les précédentes archives municipales nous révèlent que le moulin était tenu en 1792 par la veuve Prévost, 73 ans, « *mûnière* », arrivée à Rouelles en 1779, Nicolas Prévost 37 ans, « *mûnier* » arrivé en 1779, Pierre Prévost, 39 ans,

2) C'est le niveau maximum autorisé que l'eau peut atteindre dans le bief amont du moulin, sans causer préjudice aux autres utilisateurs ou riverains de la rivière (refoulement ou débordement). Ce « point » est matérialisé par un repère en fer en forme de L dont une des ailes est fixée dans la maçonnerie, l'autre affleurant le niveau d'eau autorisé. Ce repère doit être visible de tous.

« *mûnier* » arrivé en 1783, Antoine Prévost, 50 ans, « *mûnier* » arrivé en 1780 ainsi que son épouse Marie-Anne Aulin et leur fils Jean-Baptiste 18 ans, « *mûnier* ». (Nous avons vu plus haut que le moulin était tenu par les Frères Prévost).

Le loyer du moulin est évalué à 350 F en 1801 et à 550 F en 1826. On le trouve pour la dernière fois sur les rôles en 1905 – ce qui ne veut pas dire que son activité se soit obligatoirement arrêtée en 1905, le dernier pouvant être incomplet, mais il est probable que son activité ait cessé entre 1910 et 1925.

4) Le moulin Cavalier de Montgeon

Ce moulin à blé est situé en rive droite sur la rivière de Rouelles, à Rouelles, à 450 m en aval du moulin Le Prévost, dans l'actuel « Parc de Rouelles ». Il y subsiste d'ailleurs une construction dite « ferme du moulin » probablement reconstruite puisque les plans de l'époque (1843) signalent à cet emplacement une « mesure ».

Par pétition formée le 23 mai 1843, le sieur Cavalier de Montgeon demande à faire des modifications au système hydraulique du moulin à blé qu'il possède à Rouelles et notamment : élargir le coursier de 2 m et poser une « écluse » (vanne) à bascule, sans toutefois modifier le régime des eaux de la rivière. Le rapport de l'ingénieur précise que le moulin n'a jamais été réglé et demande que le point d'eau soit fixé à cette occasion. Il signale en outre que les travaux dont l'autorisation est sollicitée sont déjà terminés mais que les changements opérés ne portent pas préjudice au bon écoulement des eaux, bien au contraire. Il fait remarquer toutefois qu'un procès-verbal en date du 26 brumaire an XI fixait un point d'eau dont le repère a pu être retrouvé. Il propose donc de garder ce point d'eau qui n'a jamais fait l'objet de réclamation, mais stipule qu'il y aura lieu d'élargir le déversoir de 1,45 m à 2,50 m et de doubler la vanne de secours, jugée trop petite. Une ordonnance royale de Louis-Philippe, prise le 8 novembre 1844 au Palais de Saint-Cloud, fixe le règlement du moulin et des dispositions à respecter. La roue du moulin mesure à cette époque 3,20 m de diamètre et 2,80 m de large. Un arrêté préfectoral en date du 14 novembre 1848 met en demeure l'intéressé de satisfaire aux prescriptions de l'ordonnance du 8 novembre 1844.

Ce n'est que le 18 mars 1925 que l'on reparle du moulin. À cette date. Monsieur Delaporte, minotier à Rouelles, exploitant ce moulin, expose que le pignon d'attaque de sa roue s'est trouvé brisé à la suite d'un calage accidentel de la roue et demande si la puissance qui restera disponible après la captation des sources de Fontaine-la-Mallet par la Ville de Sainte-Adresse sera suffisante pour justifier une réparation assez onéreuse. Les rapports du service des Ponts et chaussées, établis au sujet de la captation des sources, font état que la diminution de puissance, au niveau dudit moulin, sera d'environ 2/3 de cheval, après captation. La puissance actuelle du moulin étant d'environ 5 chevaux, il restera donc une puissance disponible un peu supérieure à 4 ch. Le jugement est laissé à M. Delaporte. Aucune correspondance n'ayant suivi, il est probable que le moulin a été désaffecté à cette date. (Au-dessous de 5 ch de puissance, la rentabilité d'un moulin est très aléatoire).

Toujours d'après les mêmes archives municipales, on apprend que le moulin était tenu en 1801 par Charles Hapel, meunier, pour un loyer de 350 F. En 1826, le rôle d'imposition porte un revenu de 600 F. En 1876, une mutation le donne à la « Barillerie à Paris » puis en 1882 au nom de Julie Gollain. En 1885 il est propriété d'un Cavalier de Montgeon Albert. D'après ces informations il est probable que le moulin ait été, de 1875 à 1882, transformé en fabrique de tonneaux. M. Delaporte dernier tenant du moulin était quant à lui meunier.

5) Le moulin-laminoir Cavalier de Montgeon.

Ce moulin a usage de « laminerie de plomb » est situé en rive droite de la rivière de Rouelles, à Rouelles, à 750 m en aval du moulin à blé Cavalier de Montgeon, à l'est de l'étang de la ferme de la Bouteillerie.

Par pétition en date du 29 avril 1857, M. Cavalier de Montgeon demande la réglementation d'un moulin qu'il possède à usage de « laminerie » sur la rivière de Rouelles et occupé actuellement par M. Hubin. À la visite sur les lieux, M. Cavalier de Montgeon précise que le but de cette demande est d'empêcher les eaux de remonter dans le canal de celui des étangs désigné sous le nom « d'étang de la Bouteillerie ». M. Beauvais, au nom de M. Hubin, proteste contre les exigences de M. de Montgeon, les lieux lui ayant été loués « dans l'état

actuel ». Il s'oppose notamment à l'établissement de vannes à bascule et parle de résiliation éventuelle de contrat. Un arrêté préfectoral en date du 30 décembre 1858 fixe le règlement du point d'eau et les conditions de maintien de cette usine, notamment la modification des ouvrages hydrauliques. Le procès-verbal de récolement, en date du 25 août 1860, constate que les travaux ont été exécutés conformément à cet arrêté. La roue hydraulique, d'après plan, mesure 5 m de diamètre et 2 m de largeur.

Grâce aux archives municipales visées plus haut et à un article du Havre-Éclair nous en saurons un peu plus sur ce moulin. Les renseignements puisés aux archives municipales donnent le moulin aux mains de Philippe Baillif, 62 ans, « *mûnier* » arrivé à Rouelles en 1786. En 1801 c'est toujours lui qui tient le moulin pour un loyer de 300 F mais l'état du 29 brumaire an IX (20 novembre 1801) précise que celui-ci est décédé le 21 brumaire an IX (12 novembre 1801). En 1826 le moulin figure sur les rôles pour un revenu de 800 F.

Il semble que le moulin ait été transformé en laminerie après 1830. Cette laminerie reçoit un additif de construction en 1874 et est désignée en 1882 sous l'appellation « moulin de la Fosse », appellation que l'on retrouvera encore après la dernière guerre 39-45, sur les plans Micaux. Le 11 août 1888 une délibération du conseil municipal de Rouelles demande au Département la classement, en chemin de grande communication, d'un chemin dit « chemin de la plomberie » réalisé à frais communs par MM. Cavelier de Montgeon, Hubin et Eudes frère pour améliorer la desserte de leur usine (il s'agit du chemin reliant le CD 32A au CD 231 et classé CD 31C, puis suite aux dernières modifications de voirie CD 32A).

On retrouve ensuite ce laminoir désigné « magasin à huile » en 1891 et 1894. L'activité de la laminerie aurait donc cessé vers 1890. Toutefois les archives de l'Équipement font ressortir une plainte, en 1915, de M. Bassot, directeur de la laminerie de la rivière de Rouelles ayant pour objet l'élévation des eaux de la Lézarde par le Port, ce qui amène une gêne au niveau de son usine. La guerre a-t-elle été la cause d'une reprise d'activité du laminoir ? c'est assez probable. Un recensement des usines hydrauliques dressé en 1932 donne ce laminoir propriété d'Électro-câble et le signale à l'abandon. Sa puissance est estimée à 3 kw donnée par la chute. Celui de

1946 précise que l'usine est en activité mais que la chute, qui est de 1,20 m, est inutilisée depuis 1937, et enfin un recensement de 1960 donne tous les moulins de la rivière désaffectés.

Enfin un article paru dans le Havre-Éclair du 28 août 1947, sous la plume d'Amédée Morineau nous fait revivre quelques périodes de ce moulin sous le titre « *Un moulin est devenu une usine. À Rouelles l'usine Mont-Joly l'une des cinq fabriques de France de matériaux de couverture travaille à la reconstruction du Havre* ».

Je cite les quelques extraits de cet article qui intéressent le moulin proprement dit : « *Ce fut d'abord un moulin dont les eaux de la rivière de Fontaine firent longtemps tourner l'énorme roue. En 1807 un nommé Le Hideux monta la première fonderie de plomb, reprise en 1830 par Loisel. Puis Eugène et Félix Hubin, propriétaires d'une semblable affaire à Gournay-en-Caux, y installèrent un premier laminoir à plomb à cylindres de bois. [...] C'est en 1934 que M. Pierre Pourrain directeur de l'usine Mont Joly zinc et plomb, reprit l'affaire abandonnée* », lequel se rappelle de l'ancienne installation en ces termes « *la rivière était alors pleine de vase que les égouts de Sanvic y déversaient. Le moteur électrique qui actionnait le laminoir était monté au bout de la roue dit moulin et la faisait tourner, ce qui donnait l'heureux résultat que vous imaginez pendant la marche* ». L'usine était alimentée ensuite par la force électrique et l'eau de la rivière ne servait plus que de refroidisseur. La suite de l'article intéresse la production de cette usine.

P.S. Un recensement des moulins en activité au 31 décembre 1921 ne signale plus que deux moulins :

- le moulin à blé Delaporte (N° 4), avec une hauteur de chute de 2,90 m et un débit de 0,082 m³ /sec.
- la laminerie Bassot (N° 5), avec une hauteur de chute de 3,15 m et un débit de 0,108 m³ /sec.

Sources :

- Archives de l'Équipement, arrondissement du Havre.
- Archives municipales de Rouelles, séries D. K G.
- Havre-Éclair du 28 août 1947.

« Les moulins de la rivière de Rouelles »

Extrait du Bulletin de liaison : histoire, archéologie,
ethnographie / Centre havrais de recherche historique Les
Amis du vieux Havre, 1993

Disponible sur gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de
France

Illustration première page :

Le parc de Rouelles
Photo Gérard Hatton